



ENEDIS

PASSAGE DE L'HIVER

Dispositifs à prendre en cas de potentiel délestage sur le réseau électrique



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « délestage » permet de réaliser **des coupures temporaires, d'une durée de 2h, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8h à 13h et le soir de 18h à 20h.**

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

ÊTRE ALERTÉ SUR LE SITE WWW.MONECOWATT.FR

Rendez-vous sur le site www.monecowatt.fr pour vous inscrire à l'**alerte « vigilance coupure »** et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

À RETENIR

Les potentielles coupures temporaires peuvent intervenir

- Entre 8h et 13h
- Entre 18h et 20h





ENEDIS



EN PRATIQUE

JE N'AI PAS ACCÈS À INTERNET ?

Je peux appeler le **09 70 82 00 70** (serveur vocal)

MESURES DE PRECAUTIONS A PRENDRE

- **Ne pas utiliser l'ascenseur**
- **Limiter l'ouverture** de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- **Prudence** lors de l'utilisation de bougies
- **Ne pas recourir** à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées
- **Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure**

BON À SAVOIR

- **Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires** liées au passage de l'hiver, elles seront réalisées à distance.
- Ces potentielles coupures temporaires **ne sont pas effectuées via le compteur électrique.**
- **La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance** sans aucune action de votre part.

En cas de travaux sur le réseau, téléchargez l'application **Enedis à mes côtés** ou contactez le Centre d'Appels Dépannage d'Enedis **par téléphone 24h/24, 7j/7 : 09 726 750** + deux chiffres de votre département.

Enedis, qui sommes-nous ?

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Note

Objet : Dispositif d'information pour les patients à haut risque vital

Qui est considéré comme patient à haut risque vital ?

- Les patients sous respirateur ayant une autonomie inférieure ou égale à quatre heures par jour (soit plus de 20h/24 sous respirateur artificiel)
- Les enfants sous nutrition parentérale

Quel service est proposé aux PHRV ?

Les patients à haut risque vital, peuvent bénéficier d'un service d'information particulier de la part du réseau de distribution électrique :

- 1- En cas de coupure imprévue, le PHRV dispose d'un numéro de téléphone dédié qu'il peut composer afin de connaître la durée probable de la coupure, lui permettant (ou sone entourage) de s'organiser
- 2- En cas de coupure programmée, le service de distribution vous prévient individuellement, par courrier, cinq jours à l'avance

Ce dispositif n'a pas vocation à prendre en charge les factures impayées. Ce type de demande doit être orientée vers les services sociaux des Mairies.

Les démarches à effectuer pour bénéficier de ce dispositif :

Etape 1 - Demande d'inscription

Téléchargez et renseignez les 2 formulaires de demande ci-dessous : demande d'information particulière et certificat médical :

[Formulaire de demande d'information en cas de coupure électrique](#)

[Certificat médical](#)

Etape 2 - Envoi des formulaires

Envoyez les 2 formulaires, au choix :

- **Par mail** : ars-oc-dd12-direction@ars.sante.fr
- **Ou par courrier postal** : ARS Occitanie Délégation Départementale de l'Aveyron 4 rue de Paraire 12000 RODEZ

Etape 3 – Instruction

Les documents dûment renseignés sont instruits par l'ARS Occitanie

Etape 4 - Information sur votre demande

En cas d'avis favorable, l'ARS Occitanie Délégation départementale de l'Aveyron adresse un courrier au patient PHRV ainsi qu'au distributeur d'énergie.

Renouvellement

Le dispositif est activé pour une durée d'un an, il n'y a pas de reconduction automatique. De fait, il revient au patient de renouveler impérativement sa demande selon les mêmes modalités.